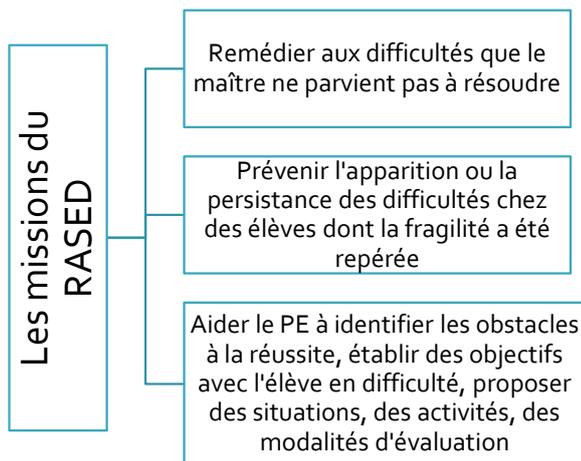


Objectif de chaque PE : faire réussir tous ses élèves

- ✓ Mises en œuvre variées
- ✓ Dispositifs de différenciation pédagogique intégrés aux apprentissages

Parfois ces dispositifs sont insuffisants. Recours à des **aides spécifiques** : soutenir individuellement les élèves ou toute l'école.

LES RASED (RESEAUX D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE)



Cette aide est à dominante pédagogique ou rééducative selon les besoins de l'élève.

Les membres du RASED :

- ✓ Des **enseignants spécialisés** chargés des aides à **dominante pédagogique**, les « **maîtres E** » (difficultés d'apprentissage)
- ✓ Des **enseignants spécialisés** chargés des aides à **dominante rééducative**, les « **maîtres G** » (difficultés d'adaptation à l'école)
- ✓ Des **psychologues scolaires** chargés des bilans et suivis psychologiques, et des relations avec les services extérieurs (soins...)

LES PROGRAMMES PERSONNALISES DE REUSSITE EDUCATIVE (PPRE)

- ✓ Depuis **2005** (BO n°31 du 1^{er} sept 2005 relatif aux **dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école**)
- ✓ Proposé et élaboré par l'équipe pédagogique, et discuté avec l'élève et ses parents + Diagnostic de départ + **actions programmées avec les objectifs atteignables**, calendrier des actions et temps de régulation

Il concerne tous les élèves qui :

- ✓ Risquent de ne pas maîtriser un ou plusieurs éléments du socle commun
- ✓ Sont maintenus dans un cycle
- ✓ N'arrivent pas à progresser de manière significativement inquiétante

À tout moment **de la scolarité** lorsqu'on constate une récurrence des difficultés et qu'une différenciation classique n'a pas porté ses fruits. Il cible des **besoins spécifiques**, sa durée habituelle est de **4/ 6 semaines**. S'il n'y a pas d'améliorations, le PPRE est reconduit mais avec un nouveau diagnostic. Il cible surtout la **maîtrise de la langue et les mathématiques** mais peut répondre à tt autre besoin lié au socle. Le PPRE ne dépend pas du RASED. Présenté aux parents qui gardent le droit de décider de la participation ou non et à l'enfant pour qu'il comprenne l'intérêt, s'y engage avec confiance et ne se sente pas marginalisé.

L'EDUCATION PRIORITAIRE

Objectif : corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles des territoires qui rencontrent les + grandes difficultés sociales.

Critères **sociologiques et économiques**. Zones ont accompagné, années 1980, le dvlpmt du **collège unique et l'accès au bac**.

Education prioritaire cherche à réduire en partie les inégalités sociales, elle se voit aujourd'hui **dotée de moyens supplémentaires** (en matériel et en personnels). Elle repose sur deux niveaux d'identification :

- ✓ Les **réseaux d'Education Prioritaire renforcée** (REP+) constitués de 350 établissements
- ✓ Les **réseaux d'Education Prioritaire** constitués de 739 établissements

Les spécificités de l'éducation prioritaire dans le 1^{er} degré :

- ✓ Une **pondération du temps d'enseignement** pour favoriser le travail d'équipe (18 demi-journées)
- ✓ Des **dispositifs spécifiques** : « + de maîtres que de classes » et au - « une classe scolarisant les - de 3 ans par réseau »
- ✓ Une **revalorisation des indemnités**

REPERES HISTORIQUES

- ✓ **1981** : création des zones prioritaires devenues zones d'éducation prioritaires (ZEP) – **Loi SAVARY** Donner davantage avec ceux qui en ont plus besoin – rupture avec la conception traditionnelle de l'égalité républicaine.
 - Attribution de moyen supplémentaires
 - Ouverture du système éducatif sur l'extérieur et aux partenaires
 - Elaboration d'un projet éducatif
 - Cohérence avec l'ensemble du système éducatif
- ✓ **1990** : 1^{ère} relance de l'éducation prioritaire :
 - Trois axes :
 - Amélioration des **conditions d'enseignement**
 - Amélioration de **l'image et du fonctionnement même des ZEP**
 - Amélioration de la **situation des PE**
 - Responsable et coordonnateur de zone
 - Indemnités ZEP
- ✓ **1997** : création des **réseaux d'éducation prioritaires (REP)** pour remplacer les 1^{ères} ZEP
 - Révision de la **carte des zones d'éducation prioritaire** et création des REP
 - **REP** : association établissement ZEP + établissement en difficulté
 - 10 nouveaux objectifs
- ✓ **2006** : création des réseaux « ambition réussite » (**RAR**) et des réseaux de réussite scolaire (**RRS**)
 - Entrée dans le **SCCC**
 - **Nouveau réseau** : Collège + écoles élémentaires/ mater qui l'alimentent : renforcer la cohérence pédagogique
 - RAR : 1000 PE en + et 3000 assistants pédagogiques
- ✓ Le programme écoles, collèges, lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite (**ECLAIR**) :
 - Attribution de nouveaux personnels
 - Instance de pilotage unique et commune au 2nd degré
 - Elaboration de contrat pédagogique
 - Recherche de pratique pédagogiques + adaptées au public
 - Accompagnement spé des corps d'inspection
- ✓ Les réseaux de réussites scolaire (**RRS**) :
 - Objectif : corriger les inégalités sociales sur le territoire

REFONDATION DE L'ECOLE PRIORITAIRE

Rentrée 2015 : réseau REP et REP+

6 nouvelles priorités : - Garantir l'acquisition « lire, écrire, parler » - Conforter une école bienveillante et exigeante - Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires - Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative - Accueillir, accompagner, former le personnel - Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux